

Plan de titularisation

- 1) Non respect de la loi déontologie du 20 avril 2016 qui permet un accès à l'emploi titulaire sur des recrutements réservés,
- 2) Pour la 2^{ème} année consécutive, la collectivité prévoit de titulariser sur « Le seul **secteur de l'Enfance** et sensiblement sur le même volume d'agents que l'année dernière » **soit 13 agents ???**

La CGT revendique:

- 1) L'application de la loi déontologie qui permettrait au plus grand nombre d'être titularisé
- 2) La titularisation sur l'ensemble des services

Les agents ne doivent pas être les seuls à supporter les restrictions budgétaires imposées aux collectivités

*Agents
du
Muretain
Agglo,*

*Pour la
défense de
nos
conditions
de travail
et de
l'emploi
public*



Garantie Maintien de Salaire (GMS)

Intérieure demande à revoir les clauses du contrat afin de redresser sa situation financière, cela se traduit pour le personnel par :

- 1) Augmentation de 100% de la cotisation à prestation égale
- Ou**
- 2) Augmentation des taux de cotisations avec une réduction de 5% de la prestation

La CGT revendique:

- 1) La prise en charge par la collectivité de cette augmentation
- 2) La mise en place d'une réelle politique de prévention avec un renforcement de l'effectif du service « Social et Conditions de Travail »
- 3) La prise en compte des alertes des représentants du personnel, membres du CHSCT

Comité Technique Paritaire du 9 décembre 2016

Un simulacre de consultation !!!

Rassemblement le vendredi 9 décembre 2016

à 14h devant l'Hôtel Communautaire

(Avenue Vincent Auriol à Muret)

Projet de la nouvelle organisation du service Enfance

Absence de concertation avec les organisations syndicales

L'intersyndicale CGT-CFDT revendique :

- 1) Un organigramme du service Enfance
- 2) Des fiches de poste pour éviter toute dérive
- 3) Pour les directeurs de structures requalifiés en responsable d'équipement, octroi d'une prime de fonction de niveau IV
- 4) La mise en place d'un règlement sur la gestion du temps de travail sur ALAE / ALSH
- 5) La saisine du CHSCT sur ce projet



Fusion des 3 collectivités CAM / AXE SUD / CCRCSA

- 1) Absence de concertation avec les organisations syndicales
- 2) Aucun élément sur le personnel

La CGT demande:

- 1) Un recensement précis du personnel devant rejoindre cette nouvelle collectivité
- 2) La présentation de la nouvelle organisation des services: lieux de travail, temps de travail, etc.
- 3) Le calendrier de la mise en œuvre de cette fusion
- 4) La saisine du CHSCT sur ce sujet.